

DÉPARTEMENT
DE LA MANCHE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
d'CHERBOURG

Séance ordinaire du 2 MAI 1956

CANTON

d'QUETTEROU

L'an mil neuf cent cinquante six le 2 du mois de mai
à vingt heures du le Conseil Municipal de la
Commune de Barfleur, dûment convoqué par le maire
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Cauchon, maire

COMMUNE

BARFLEUR

Présents MM. Cauchon - G. Leprail - C. Marest - L. Debrix - H. Bouly -
C. Thébaut - A. Renet - F. Dupont - L. Grégoire - M. Ruel - L. Lamy
F. Fichet

OBJET :

Absents MM. Néant



STATIONNEMENT DES
VÉHICULES SUR LE
QUAI.

M. Bouly

désigné conformément à

l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, remplit les fonctions de Secrétaire.

On ne doit traiter qu'une
seule affaire dans chaque
délibération

Afin de ne pas masquer la vue sur la port, le stationnement des véhicules est interdit en bordure du quai, depuis la rue St Thomas jusqu'au rond point. 2 parcs vont être créés: l'un quai Chardon près des W.C.; l'autre entre la rue des Jardins et la coopérative "La Normande". Le déplacement du bureau du garde maritime va être demandé.

Mr le Maire est chargé de prendre un arrêté sur le stationnement sur le quai.

P.C.C.
Barfleur le 3 mai 1956
Le Maire,



[Handwritten signature]

Vu pour accusé de réception
Cherbourg le 4 MAI 1956

Pour le Sous-Préfet



[Handwritten signature]

Mentions prescrites par la circulaire de M. le
Préfet de la Manche, du 3 Juin 1885
Nombre de Conseillers en exercice 11
présents à la séance 11
Date de l'avis de convocation, de son affichage et
de la Mention qui en a été faite au registre
11.6.56
Date de l'affichage par extrait du procès-verbal
de la séance
Certifié exact, LE MAIRE:

[Handwritten signature]